

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 2 octobre 2023

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 2^{ième} jour du mois d'octobre deux mille-vingt-trois, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège#1 Monsieur Donald Belley, Conseiller
Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2023;
5. Dépôt des états comparatifs;
6. Paiement du Décompte progressif # 4 pour la réfection de la rue Principale, du rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt;
7. Programmation de travaux version no. 4 de la TECQ 2019-2023;
8. La Maison des Jeunes demande le local de la patinoire pour ces 2 soirées pour leur projet de la Maison Hantée;
9. Achat de bonbons pour l'Halloween;
10. Annuler la résolution 2023-08-5127 concernant les bases de ciments;
11. Entente pour la publicité de la Municipalité dans les semainiers de la paroisse;
12. Adoption du 2 ième projet de règlement 2023-05 ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage #228-35, construction #228-37 et permis et certificats #228-38;
13. Achat de l'alun pour les étangs;
14. La Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent-de-Charlevoix communauté Notre-Dame des Monts demande une aide financière;
15. Achat d'un appareil respiratoire MSA G1, cylindre G1 en Carbone 4500, support pour cylindre et masques ;
16. Donner un contrat pour la surveillance de la patinoire pour la saison 2023-2024;
17. Avis de motion pour modifier le règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-11;
18. Invitation au souper bénéfique du FRIL;
19. Demande de l'employée Mme Lucie Bouchard pour ajustement salarial;
20. Formation d'un comité pour les projets municipaux;
21. Varia;
22. Comptes à ratifier septembre 2023;
23. Comptes à payer septembre 2023;
24. Salaires du mois septembre 2023;
25. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
26. Période de questions allouée aux contribuables;
27. Levée de l'assemblée;

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2023-10-5119

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6
SEPTEMBRE ET 11 SEPTEMBRE 2023**

RÉSOLUTION 2023-10-5120

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023 et des deux séances extraordinaires du 6 septembre et 11 septembre 2023 ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et des deux séances extraordinaires du 6 septembre et 11 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

5 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2023-10-5121

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 de la loi sur le code municipal, Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 par rapport à ceux de l'année 2022.

Rapports sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2023;

	01-01-2023 au 30-09-2023	01-01-2022 au 30-09-2022	Écart
Revenus	1 262 887\$	1 072 539\$	190 348\$ de plus 2022
Dépenses	1 006 595\$	908 452\$	38 143\$ de plus 2022

ÉGALEMENT, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2023 par rapport au budget de l'exercice en cours.

	Budget 2023	Réel 2023	Excédent/Différence
Revenus	1 173 431\$	1 262 887\$	89 456\$
Dépenses	1 173 431\$	1 006 595\$	166 836\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2023 soient, par les présentes, acceptés tel que rédigés.

6 – PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, DU RANG DES LACS ET D’UN MUR SUR LA RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2023-10-5122

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D’autoriser le paiement du décompte progressif #4 pour la réfection de la rue Principale, du Rang des Lacs et d’un mur sur la rue de la forêt au montant de 67 106.29\$ taxes incluses.

7-PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO.4 DE LA TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION 2023-10-5123

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires et de l’habitation de la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**8- LA MAISON DES JEUNES DEMANDE LE LOCAL DE LA
PATINOIRE POUR CES 2 SOIRÉES POUR LEUR PROJET DE LA
MAISON HANTÉE**

RÉSOLUTION 2023-10-5124

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des jeunes Esper-ados reçue le 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander le local de la patinoire pour ces deux soirées concernant leur projet de la Maison Hantée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères;

D'ACCEPTER leur demande.

9-ACHAT DE BONBONS D'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2023-10-5125

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault de faire l'achat de bonbons d'Halloween pour un montant de 100\$.

**10- ANNULER LA RÉOLUTION 2023-08-5127 CONCERNANT
LES BASES DE CIMENTS**

RÉSOLUTION 2023-10-5126

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'annuler la résolution 2023-08-5127 concernant les bases de ciments des bornes électriques ainsi que les radars pédagogiques.

**11-ENTENTE POUR LA PUBLICITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DANS
LES SEMAINIERS DE LA PAROISSE**

RÉSOLUTION 2023-10-5127

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

D'adhérer à la publicité dans le semainier paroissial pour un an au montant de 250\$ plus les taxes applicables.

**12-ADOPTION DU 2^{IÈME} PROJET DE RÈGLEMENT 2023-05 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS DES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE #228-35, CONSTRUCTION #228-37 ET
PERMIS ET CERTIFICATS #228-38;**

RÉSOLUTION 2023-10-5128

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a adopté des règlements d'urbanisme (règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38) pour l'ensemble de son territoire, que ces règlements sont entrés en vigueur le 27 mars 2013 et que ces règlements peuvent faire l'objet de modifications;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts peut modifier ses règlements d'urbanisme ainsi que leurs modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts estime qu'il y a lieu de procéder aux différentes modifications des règlements afin de les actualiser et d'effectuer certains ajustements.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le second projet de règlement numéro 2023-05 intitulé : « *Règlement ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38* » est adopté;

QUE le second projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du second projet de règlement 2023-05 soit transmis à la MRC de Charlevoix-Est;

13-ACHAT D'UN BARIL D'ALUN

RÉSOLUTION 2023-10-5129

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De faire l'achat de 1225kg à 1.552\$ l'alun en vrac au prix total de 1901.20\$ plus les taxes applicables chez EPURO.

14- LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT-DE-CHARLEVOIX COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME-DES-MONTS DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2023-10-5130

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent-de-Charlevoix Communauté Notre-Dame-des-Monts reçu le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE leur demande serait pour leur aider à payer les frais consacrés à l'entretien et au chauffage de l'église qui augmente continuellement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent-de-Charlevoix communauté Notre-Dame-des-Monts parce qu'on a plus de budget au niveau des aides financières.

15-ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE MSA G1, CYLINDRE G1 EN CARBONNE 4500, SUPPORT POUR CYLINDRE ET MASQUE

RÉSOLUTION 2023-10-5131

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

De faire l'achat d'un appareil respiratoire MSA G1, 2 cylindres G1 en carbone 4 500, support pour cylindre et masque au montant de 11 111.25\$ plus les taxes applicables chez protection incendie CFS Ltée.

16- DONNER LE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2023-2024

RÉSOLUTION 2023-10-5132

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder un contrat à Simon Tremblay pour la patinoire pour un montant de 50\$ par jour jusqu'à un montant maximum de 350\$ par semaine.

17- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #2023-06 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #228-58 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

RÉSOLUTION 2023-10-5133

Le conseiller Conrad Guay donne avis de motion et dépôt du règlement #2023-06 pour modifier le règlement #228-58 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

18- INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL

RÉSOLUTION 2023-10-5134

CONSIDÉRANT l'invitation au souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 9 novembre 2023 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT le coût des billets à 120\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE RÉSERVER un billet au coût de 120\$ pour la municipalité.

**19- DEMANDE DE L'EMPLOYÉE MME LUCIE BOUCHARD POUR
UN AJUSTEMENT SALARIAL**

Reporté ce point
.

**20- FORMATION D'UN COMITÉ POUR LES PROJETS
MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2023-10-5136

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des conseillers et des Conseillères présents :

De former un comité pour les projets suivants :

- La patinoire (dekhockey) (Donald Belley, Danye Simard)
- Les jeux d'eau (Donald Belley, Danye Simard)
- Édifice municipal (Rémy Gaudreault, Danye Simard, Conrad Guay)

21- VARIA A) BUDGET POUR LA FÊTE DE NOËL

RÉSOLUTION 2023-10-5137

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseiller présents :

D'accorder un budget pour la fête de Noël 1500.00\$. Un montant 1200\$ sera pris dans le poste 02-190-00-970-00 et un montant 300\$ dans le poste 02-702-50-610.

22- COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-10-5138

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 14 300.79 \$

Eau potable : 554.76\$

Total : **14 855.75 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

23- COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-10-5139

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2023 :

Eau potable et égout:	8.45\$
Fonds d'administration :	40 446.95 \$
TOTAL :	40 455.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2023 au montant de 40 455.40 \$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 40 455.40\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

24- SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-10-5140

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2023 au montant de 29 597.33\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2023 au montant de 29 597.33\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

25-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

27 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-10-5141

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 21

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 novembre 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.